

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 12 JUIN 2006**

Par suite d'une convocation en date du 05/06/2006, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en cession ordinaire, à la Mairie de Laissey le 12/06/2006 à 19 H 15 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, G. LINVAL.

Absents :

Absents excusés et représentés : H. GAGNOR

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ARMAND

**OBJET DE LA REUNION**

- PATRIMOINE
  - o Achat d'un immeuble
  - o Ventes immobilières
  - o Désaffectation logements instituteur et salle de classe
- EAU / ASSAINISSEMENT
  - o Emprunt à contracter pour financer travaux d'assainissement
  - o Protection des puits de captage – enquête publique
  - o Approbation du rapport sur la gestion de l'eau 2005
- SUBVENTION
  - o Demande de subvention association les P'tits Bouts
  - o Acceptation de la subvention du Souvenir Français pour voyage à Verdun
- ACHATS / TRAVAUX
  - o Achat matériel école
  - o Changement lampadaire (délibération modificative)
- INTERNET / EXRANET
  - o Mise en place d'un site internet
  - o Extranet
- DIVERS
  - o Convention pour les minis camps
  - o Bâtiment administratif de la Poste à Roulans
  - o Dossier de la Fontaine
- INFORMATIONS
  - o Achat de matériel
  - o Réfection main courante terrain de foot
  - o Remerciements de l'Harmonie-Fanfare
  - o Organisation élections
  - o Organisation cérémonie du 18 juin
  - o Organisation du 13 juillet
  - o Parking rue du Maroc
  - o Organisation des STA

## 1/ PATRIMOINE

### 1-1 ACHAT D'UN IMMEUBLE

Le Maire propose au Conseil, dans un soucis de pérennisation des commerces sur la Commune, d'acheter le café de la Gare + l'appartement et une partie du terrain à Mr et Mme FAWER qui doivent bientôt partir en retraite et qui n'ont pas trouvé de repreneur. Il informe le Conseil que les Domaines sont venus estimer le bâtiment pour un montant de 186000 € répartis comme suit : 150000 € pour la maison et 36000 € pour le fonds de commerce (licence IV incluse) avec une marge de négociation de + ou - 10 % soit :

- 186000 € + 10 % = 204600 €
- 186000 € - 10 % = 167400 €

**Le Conseil vote à l'unanimité :**

- **l'achat de l'immeuble et d'une partie du terrain dont la surface est à déterminer**
- **de fixer le prix à 200.000 € TTC l'ensemble**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires sans autres délibération (compromis de vente ; acte notarié...)**
- **de prendre en charge les frais annexes à cette transaction (sauf diagnostic amiante et plomb à la charge du vendeur)**

### 1-2 VENTES IMMOBILIERES

#### A / VENTE MAISON DITE OURVOIS

Le Maire informe le Conseil que les Domaines sont venus estimer la maison OURVOIS, cadastrée AC 9 et AC 10 au 28 Grande Rue, pour un montant de 37500 € et propose au Conseil de la vendre.

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de vendre la maison dite Ourvois**
- **de fixer le prix de vente à 60.000 € en justifiant ce prix par le besoin de trésorerie nécessaire au financement de l'acquisition du café de la gare et par le cours actuel des ventes immobilières**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires sans autres délibération (compromis de vente ; acte notarié...)**
- **que les frais seront à la charge de l'acquéreur**

#### B/ VENTE MAISON INSTITUTEUR

Le Maire informe le Conseil que les Domaines sont venus estimer la maison d'instituteur, cadastrée AC 12 au 1 rue de la Chapelle pour 65000 € et propose au Conseil de la vendre.

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de vendre la maison d'instituteur**
- **de fixer le prix de vente à 90.000 € en justifiant ce prix par le besoin de trésorerie nécessaire au financement de l'acquisition du café de la gare et par le cours actuel des ventes immobilières**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires sans autres délibération (compromis de vente ; acte notarié...)**
- **que les frais seront à la charge de l'acquéreur**

### 1-3 Désaffectation logements instituteurs et salle de classe

AJOURNE – Le Préfet n'ayant pas encore donné son avis le jour du conseil.

## 2 EAU / ASSAINISSEMENT

### 2-1 Emprunt à contracter pour financer travaux d'assainissement

Pour financer les travaux d'assainissement « Malle Planche-Cognard-Bost » le Conseil avait voté le financement par emprunt pour un montant de 78.000 €.

Une consultation a été faite auprès de quatre banques (annexe 1).

Cet emprunt est supporté par le contribuable dans sa facture d'assainissement.

**Le Conseil décide à l'unanimité de choisir la proposition d'emprunt de la caisse d'épargne sur 20 ans avec un taux fixe de 3,69 % et des frais de dossier d'un montant de 39 € et autorise le Maire à signer les documents nécessaires (contrat de prêt ; tableau d'amortissement).**

### **2-2 Protection des puits de captage – enquête publique**

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection du puits de Laissey, Sciences Environnement a transmis le dossier qui sera soumis à enquête publique.

**Le Conseil adopte à l'unanimité le dossier d'enquête publique et sollicite auprès de Monsieur le Préfet la désignation d'un commissaire enquêteur.**

### **2-3 Approbation du rapport sur la gestion de l'eau 2005**

AJOURNE – Le rapport de la DDAF n'ayant pas été reçu le jour du conseil.

Pour information :

Le Premier Adjoint indique que l'ensemble des autorisations de passage sur les terrains pour commencer les travaux d'assainissement ont été reçues.

## **3 SUBVENTION**

### **3-1 Demande de subvention association les P'tits Bouts**

Le Maire soumet au Conseil la demande de la nouvelle association créée à Laissey « Les p'tits bouts » dont le but est l'amélioration du cadre de vie des enfants sollicitant la Commune pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement.

**Un large débat est lancé par un des conseiller concernant cette subvention. Il trouve que cette association est trop récente pour recevoir la même somme que les autres. Il faudrait établir un règlement concernant l'activité et le fonctionnement des nouvelles associations.**

**Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité le versement de la somme de 382 € (identique aux autres associations) en subvention de fonctionnement à l'association les P'tits Bouts.**

### **3-2 Acceptation de la subvention du Souvenir Français pour le voyage à Verdun**

Le Conseil avait voté lors de sa dernière séance de co-financer pour moitié le voyage à Verdun pour la classe de CM1/CM2.

Le Maire de Laissey a sollicité le Souvenir Français pour obtenir une subvention.

Le Souvenir Français a voté l'attribution d'une subvention de 200 € pour la Commune de Laissey ET 200 € pour la Commune de Deluz.

**Le Conseil accepte à l'unanimité le versement de cette subvention de 200 € pour le financement du voyage scolaire à Verdun et remerciement vivement le Souvenir Français de cette participation.**

## **4 ACHATS / TRAVAUX**

### **4-1 Achat matériel école**

Le Maire informe au Conseil que la CCVA n'a plus à sa charge (jusqu'à nouvel ordre) de l'investissement (même petit) des écoles. De ce fait les demandes d'achat d'investissements des écoles ont été transmises aux Communes.

#### **ACHATS URGENTS :**

3 bancs empilables de 1.60 m à 260.13 €

1 banc empilable de 2 m à 106.44 €

↳ Bancs pour mettre à la place des chaises dans le vestiaire des petits

2 tours autostables à 712.82 €

1 poutre d'équilibre à 69.37 €

↳ Matériel de psychomotricité

10 lits pour la sieste pour 360 € TTC

## TRAVAUX :

- Un devis a été demandé à VD MENUISERIES de Baume les Dames pour changer les « plots » en verre qui sont pratiquement tous cassés en fenêtre. Devis à 1069,80 €TTC
- Changement du lino dans la salle de psychomotricité
- Construction d'une avancée de toit pour que les enfants aient un coin d'ombre dans la cour pour jouer.

**Le Conseil à l'unanimité vote l'achat de l'ensemble des achats urgents ; autorise le Maire à signer le devis VD Menuiserie pour le changement des plots de verres en fenêtre ; vote le principe de changement du lino dans la salle de psychomotricité et la construction d'une avancée par les agents communaux.**

### **4-2 Changement lampadaire (délibération modificative)**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a voté lors du dernier conseil de changer sept ensembles lumineux de l'éclairage public obsolètes. Les tarifs avaient été demandés à Mr Balanche par téléphone. Or à la réception du devis les tarifs n'étaient plus les mêmes, Mr Balanche ayant fait une confusion au téléphone entre prix en francs et prix en euros.

NOUVEAU BUDGET PREVISIONNEL :

HT = 1736 €

TTC = 2076,26 €

SUBVENTION SYDED (30 %) = 520 €

FOND PROPRES = 1556.26 €

**Le Conseil accepte à l'unanimité le nouveau budget pour le changement des sept ensembles lumineux sur la commune et autorise le Maire à demander une subvention au SYDED.**

## **5 INTERNET / EXTRANET**

### **5-1 Mise en place d'un site internet**

Le Maire propose au Conseil de créer un site internet pour la Commune de Laissey.

Il soumet le devis qui a été demandé à C'PRIM pour la création du site internet.

**Le Conseil vote à l'unanimité le principe de création d'un site internet ; confie cette création à C'PRIM ; autorise le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance.**

### **5-2 Extranet**

Le Maire soumet au Conseil la proposition du Conseil Général de mettre à disposition gratuitement des Communes qui le souhaitent l'Extranet des Communes avec accès au SIG et à Localtis.

**Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.**

## **6 DIVERS**

### **6-1 Convention pour les minis camps**

Le Maire rappelle au Conseil que comme tous les ans la CCVA organise des minis camps d'été à Laissey à la Salle des fêtes. Une convention doit être signée pour la mise à disposition du personnel et des biens immobiliers et mobiliers.

**Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la CCVA et l'association PAVA et vote le maintien du tarif de location de la salle des fêtes à savoir 10 € par jour et par centre.**

### **6-2 Bâtiment administratif de la Poste à Roulans**

Le Maire rappelle au Conseil que le bâtiment de la Poste de Roulans est encore géré sous forme de syndicat intercommunal. Il souhaiterait que ce bâtiment soit redonné à Roulans afin de faire disparaître ce syndicat.

**Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à adresser un courrier pour que le bâtiment de la poste soit redonné à la Commune de Roulans et autorise le Maire à demander la dissolution du SIVU qui n'a plus lieu d'exister.**

### **6-3 Dossier de la Fontaine**

Lors des travaux effectués à la fontaine, il y a eu des dégâts dans la maison GREVY / LAIX.

Le 1<sup>er</sup> juin une réunion avec l'ensemble des personnes concernées s'est tenue et un protocole d'accord a été convenu :

- Une somme de 300 € a été demandée pour le nettoyage des dégâts. L'assureur des CDEI et les CDEI proposent de supporter cette somme pour moitié,
- La Commune quant à elle s'engage à faire poser une grille pour collecter l'eau.

**Le Conseil à l'unanimité valide ce protocole d'accord.**

## **7 INFORMATIONS**

### **7-1 Achat de matériel**

Une benne à 5800 € TTC

Une tondeuse à 1600 €

Un chariot pour les tables de la salle des fêtes à 313.35 € TTC

Un diable pour les chaises de la salle des fêtes 112.50 € TTC

2 Tapis sur mesure (grands passages) pour l'entrée des deux salles pour 735.75 € TTC

3 vitrines pour exposer les pinces pour 935.27 € TTC

### **7-2 Réfection main courante terrain de foot**

Le Maire a convenu avec le Président du FCAM, Mr LAMBERT, que la main courante et les buts du stade de Laissey seraient refaits par le club ; la Commune prendra à sa charge le matériel.

### **7-3 Remerciements de l'Harmonie Fanfare**

L'harmonie Fanfare a adressé ses vifs remerciements pour la subvention complémentaire qui a permis de faire réparer le saxophone.

### **7-4 Elections municipales partielles : organisation du bureau de vote**

L'ensemble des conseillers à donner ses disponibilités pour tenir le bureau de vote.

### **7-5 Horaire de l'appel du 18 juin**

Du fait des élections, la cérémonie de l'appel du 18 juin sera célébrée à 11 H.

### **7-6 Organisation du 13 juillet**

AJOURNE – Le Maire souhaite attendre la mise en place du nouveau conseil pour organiser cette manifestation.

### **7-7 Parking rue du Maroc**

Mr et Mme FREYBURGER ont adressé une lettre à la mairie pour demander que des places de parking soient marquées au sol sur la petite place entre le 21 et 23 de la rue du Maroc afin qu'ils puissent stationner sans être en infraction. **Le problème va être étudié.**

### **7-8 Nouvelle organisation des STA (Service Territoriaux d'Aménagement)**

Le Conseil Général a adressé aux communes un courrier d'information sur la nouvelle répartition géographique des STA suite à la décentralisation des services de la DDE.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 21 H 30.

Fait à Laissey, le 22 juin 2006

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE :

RETIRE LE :